

## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION ÉCRITE CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

#### AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Au cours de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Verdun qui aura lieu le lundi le **1<sup>er</sup> février 2022**, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure portant sur la propriété située au **4005-4007, boulevard Lasalle**.

La demande vise à accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage 1700 relativement au frontage du lot 1 153 672 et à la largeur du bâtiment sis au 4005-4007, boulevard Lasalle. Elle a donc pour objet :

**D'accorder une dérogation mineure relativement au frontage du lot 1 153 672 et à la largeur de bâtiment sis au 4005-4007, boulevard LaSalle (6,53 m au lieu de 7 m min prévue à la grille de zonage applicable) permettant la mise aux normes de 2 duplex (3999-4001 et 4005-4007 boulevard LaSalle).**

Conformément à l'arrêté 2021-054 du 16 juillet 2021, la consultation publique normalement prévue à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Ainsi, tout intéressé pourra, au cours de la période s'étendant du **3 au 17 janvier 2022** transmettre par écrit à l'arrondissement tout commentaire ou poser toute question concernant cette demande de dérogation mineure.

Toute question ou tout commentaire adressé au conseil d'arrondissement doit être transmis :

- 1° par voie électronique en utilisant le [formulaire](#) prévu à cette fin;
- 2° par courrier à l'adresse suivante :

Consultation écrite – demande de dérogation mineure  
Bureau du secrétaire d'arrondissement  
4555, rue de Verdun, bureau 104  
Montréal (Québec) H4G 1M4

- 3° par le dépôt dans la chute de courrier située à l'avant du Bureau d'arrondissement (même adresse que celle mentionnée ci-dessus).

Durant cette période de consultation écrite, l'arrondissement tentera de répondre aux questions posées au fur et à mesure qu'elles seront reçues. Toute personne intéressée est invitée à consulter la [documentation](#) relative à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, le 16 décembre 2021.

Mario Gerbeau  
Secrétaire d'arrondissement